

# Séance ordinaire du 3 mars 2014

Procès-verbal



## 01 (2014-03-88) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mars 2014, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers      Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin (absent) Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal      Siège # 6 M. Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2014-03-89) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2014 et d'y ajouter au varia le point 13.1 Comité de planification des travaux aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 (2014-03-90) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - AVIS DE MOTION

### 04.01 (2014-03-91) - Avis de motion pour modification du règlement 273-06-08, établissant les règles et la régie interne du CCU

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion pour la modification du règlement 273-06-08, établissant les règles et la régie interne du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 04.02 (2014-03-92) - Avis de motion règlement 383-03-14 concernant la circulation

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion du règlement 383-03-14 concernant la circulation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 04.03 (2014-03-93) - Avis de motion règlement 384-03-14, règlement sur les colporteurs et les vendeurs itinérants

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion pour le règlement 384-03-14, règlement concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **04.04 (2014-03-94) - Avis de motion règlement 385-03-14 modifiant le règlement sur les systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion pour le règlement 385-03-14, modifiant le règlement sur les systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

#### **05.01 (2014-03-95) - Adoption du premier projet de règlement 381-01-14**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le premier projet de règlement numéro 381-03-14, PIIA, Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur de la Tannerie 3B.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **05.02 (2014-03-96) - Adoption du second projet de règlement 377-12-13**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le second projet de règlement 377-12-13, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 et visant à : retirer la classe C-10 érotique et la classe C-7 débit de boisson à la grille de spécification de la zone C-100; retirer l'usage multifamilial spécifiquement autorisé sur le lot 204-15 de la grille de spécification R-83 et d'ajouter la classe C-10 érotique et la classe C-7 débit de boisson à la grille de spécification de la zone I-23.

Adopter à l'unanimité des conseillers.

#### **05.03 (2014-03-97) - Adoption du second projet de règlement 378-12-13**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le second projet de règlement numéro 378-12-13 modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin d'ajouter certaines définitions des classes d'usages de l'annexe 3, d'encadrer l'usage "autres sports-spectacles" et de modifier la grille de spécification A-506.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

#### **06.01 (2014-03-98) - Gestion du panier de subvention**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser M. Pierre Audesse et Mme Micheline Beaudet à assumer la gestion du panier de subvention du montant de 35 000 \$ et d'en faire état tous les mois aux conseillers municipaux lors du caucus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **06.02 (2014-03-99) - Entériner le paiement des factures du déjeuner des élus**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner le paiement des factures s'élevant à 2264.25 \$ pour l'activité du déjeuner organisé par les élus pour les gens d'affaires de Saint-Agapit, qui a eu lieu le 18 février 2014, poste budgétaire 02 11 000 493.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **06.03 (2014-03-100) - Acceptation de la soumission Atôm-réseau Internet sans fil CDS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de la firme informatique Atôm pour l'installation du réseau Internet sans fil au montant de 5709.66 \$ taxes incluses, pour le Complexe des Seigneuries et l'administration municipale. La somme sera prise à même le fond de roulement sur une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **06.04 (2014-03-101) - Signature contrat Telus-Internet**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner la signature du contrat de Telus pour la modification du forfait Internet de l'administration et du Complexe des Seigneuries. Le montant mensuel sera de 109.95 \$ par mois pour une durée de 60 mois, poste budgétaire 02 13 000 331.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **06.05 (2014-03-102) - Autorisation de paiement facture Atôm**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de payer la facture de Atôm, firme informatique pour ses services techniques ainsi que l'achat de certains logiciels, de façon suivante: 40 \$ plus taxes poste budgétaire 02 13 000 414, 1276 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70120 414 et 769\$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 414.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **06.06 (2014-03-103) - Autorisation pour signature du bail de St-Agapit Mon Gym**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser M. Pierre Audesse, pro maire ainsi que Mme Isabelle Paré, directrice générale à signer le bail de St-Agapit Mon Gym.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **06.07 (2014-03-104) - Inscription au Gala des Grands Prix du Tourisme**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'inscription de Mme Sylvie Fortin Graham mairesse et M. Pierre Audesse pro maire à la soirée du Gala des Grands prix du Tourisme qui aura lieu au Complexe des Seigneuries, au montant de 200 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 11 000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **06.08 (2014-03-105) - Adoption du procès verbal de correction**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 202.1 du Code Municipal du Québec, le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès verbal de correction.

ATTENDU QU'une telle erreur s'est glissée dans le procès verbal du 13 janvier 2014 aux points 5.4 adoption du second projet de règlement 377-12-13 et au point 5.5 adoption du second projet de règlement 378-12-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire la modification suivante:

" En remplaçant second projet de règlement par premier projet de règlement aux point 5.4 et 5.5 du procès verbal du 13 janvier 2014."

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT**

#### **07.01 (2014-03-106) - Achat ligne de vie et treuil**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat d'une ligne de vie et d'un treuil de la compagnie Acklands Grainger montant de 4038.74 \$ plus taxes poste budgétaire 02 41 400 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **07.02 (2014-03-107) - Autorisation dépenses nivelage 2014**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser M. Gilbert Breton à effectuer des dépenses au montant de 7000 \$ taxes incluses, pour les besoins de nivelage pour 2014 des travaux publics. Poste budgétaire 02 32 000 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **07.03 (2014-03-108) - Acceptation de la soumission Pavage SM**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Pavage SM pour les bouches fissures au montant de 5000\$ taxes incluses, poste budgétaire 02 32 000 620.

### **07.04 (2014-03-109) - Acceptation de la soumission abat poussière**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Sebc, pour la pose d'abat poussière au montant de 15 000 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 32 000 629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.05 (2014-03-110) - Acceptation soumission débroussaillage**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage des rangs municipaux au montant de 10 000 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 32 000 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.06 (2014-03-111) - Acceptation de la soumission de Marquage et Traçage Québec**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Marquage Traçage Québec, pour le lignage des rangs au montant de 4998.31 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 35 500 629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.07 (2014-03-112) - Autorisation dépense pour signalisation**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser M. Gilbert Breton directeur des travaux publics à faire la dépense pour l'achat de signalisation pour 2014, au montant de 5000 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 35 500 649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.08 (2014-03-113) - Formation scie mécanique**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'inscrire M. Yvan Paquet à la formation sur le maniement des scies mécaniques puisque ces cours sont obligatoires par la CSST et que chaque employé qui utilisent une scie doivent obtenir la formation, montant de 280 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 32 000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.09 (2014-03-114) - Formation gratuite Info-Excavation**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'inscrire M. Réjean Fournier, chef d'équipe aux travaux publics à la formation gratuite offerte par Info - Excavation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.10 (2014-03-115) - Dépôt de l'estimé des travaux Rang Haut de la Paroisse**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de déposer le montant estimé par le conseil municipal pour l'ensemble des travaux à réaliser pour le Rang Haut de la Paroisse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.11 (2014-03-116) - Appel d'offre SEAO- Travaux Rang Haut de la Paroisse**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la directrice générale à faire l'appel d'offre public via le site Internet SEAO, pour les travaux

évalués à plus de 100 000 \$ pour le Rang Haut de la Paroisse.

Adopté À l'unanimité des conseillers.

### **07.12 (2014-03-117) - Appel d'offre par invitation -Travaux Rang Haut de la Paroisse**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offre par invitation, pour les ouvrages de moins de 100 000 \$, pour les travaux du Rang Haut de la Paroisse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.13 (2014-03-118) - Acceptation soumission hydrogéologue et forage - Parc Industriel**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de l'hydrogéologue RDR Consultant, au montant de 5150 \$ plus taxes ainsi que les frais de forage au montant de 10 350\$ plus taxes pour le projet de forage des puits dans le Parc Industriel, poste budgétaire 23 05 001 721.

### **07.14 (2014-03-119) - Mandat Inspec-Sol pour étude géotechnique-Projet d'agrandissement usine de traitement**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission d'Inspec-Sol au montant de 7650 \$ plus taxes, pour l'étude géotechnique en vue du projet d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux, poste budgétaire 23 05 001 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **07.15 (2014-03-120) - Autorisation paiement de facture surpresseur-étangs**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le paiement de la facture de Levasseur pour la réparation du surpresseur aux étangs au montant de 9 907.14 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 414 00 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08 - URBANISME**

### **08.01 (2014-03-121) - Dérogation mineure M. Désiré Fortier**

Considérant que le demandeur désire vendre sa propriété localisée au 1232, avenue du Collège;

Considérant qu'à la suite de la production du certificat de localisation, il a été constaté que la résidence de M. Fortier ne respecte pas la marge de recul latérale minimum de 1.98 mètre tel que prescrit par le règlement No 6 adopté en 1963 par la municipalité;

Considérant que la résidence de M. Fortier est localisée à 1.68 mètre de la ligne latérale et que par le fait même elle empiète de 0.35 mètre dans cette marge latérale,

Considérant que l'empiètement observé est minime;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, n'aurait aucun effet négatif sur les propriétés voisines;

Considérant que le fait de refuser la dérogation mineure, telle que demandée, aurait un impact négatif sur la vente de la résidence de M. Fortier;

Considérant que lors de la consultation publique tenue le 3 mars à 19h30 personne ne s'est opposé à la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, en regard de l'empiètement du bâtiment principal dans la marge latérale minimum pour le lot 3 640 263.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.02 (2014-03-122) - Date fixant la consultation publique- demande de dérogation mineure M. Jérôme Nadeau**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de la consultation publique pour la demande de dérogation mineure de M. Jérôme Nadeau au lundi 5 mai 2014 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit située au 1080 Avenue Bergeron.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.03 (2014-03-123) - Développement Sieur de Saint-Luc**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser le conseil municipal et l'administration à débiter l'ensemble des démarches dans le projet de développement du Sieur de Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.04 (2014-03-124) - Acceptation de l'offre de services DDM- Plan de concept développement Sieur de Saint-Luc**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter la soumission de DDM pour les plans de concept du développement Sieur de Saint-Luc au montant de 14 969.75 \$ taxes incluses, la somme sera prise au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.05 (2014-03-125) - Acceptation offre de services SNC Lavalin- plan directeur aqueduc, égout, pluvial-développement Sieur de Saint-Luc**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter l'offre de services de la firme SNC Lavalin pour le plan directeur (égout, pluvial et aqueduc) dans le projet de développement du Sieur de Saint-Luc au montant de 21 500 \$ plus taxes, la somme sera pris au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.06 (2014-03-126) - Acceptation de l'offre de services Groupe Hémisphère pour la caractérisation environnementale- développement Sieur de Saint-Luc**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter l'offre de service de Groupe Hémisphère pour la caractérisation environnementale du projet de développement Sieur de Saint-Luc, au montant de 3250\$ plus taxes, la somme sera prise au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.07 (2014-03-127) - Acceptation de l'offre de service de SNC Lavalin- balancement hydraulique du réseau d'aqueduc- développement Sieur de Saint-Luc**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter l'offre de service de la firme SNC Lavalin pour le balancement hydraulique du réseau d'aqueduc dans le projet de développement du Sieur de Saint-Luc au montant de 21 600 \$ plus taxes, la somme sera prise à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.08 (2014-03-128) - Résolution fixant la date et l'heure de la consultation publique pour le règlement 381-01-14-PIIA**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de la consultation publique pour le règlement 381-01-14 au lundi 5 mai 2014 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit, située au 1080 Avenue Bergeron.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **09 - LOISIRS**

### **09.01 (2014-03-129) - Autorisation demande de soumission architectes- projet de rénovation du portique à l'aréna**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser M. Patrice Boucher directeur des loisirs à demander des soumissions à des architectes, pour l'élaboration de plans et devis pour la rénovation du portique et du hall d'entrée de l'aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.02 (2014-03-130) - Renouvellement de contrat avec Canon pour le photocopieur de l'aréna**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser le renouvellement du contrat avec Canon pour le photocopieur de l'aréna, pour une durée de 60 mois, au montant de 83.04 \$ taxes incluses par mois. Poste budgétaire 02 70130 517.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.03 (2014-03-131) - Autorisation signature protocole d'entente entretien de la piste cyclable**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser Mme Sylvie Fortin Graham, mairesse ainsi que Mme Isabelle Paré, directrice générale à signer le protocole d'entente concernant l'entretien de la piste cyclable intervenue entre la municipalité de Saint-Agapit, la municipalité de Dosquet et la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **10 - SERVICE DES INCENDIES**

### **10.01 (2014-03-132) - Rapport du service des incendies**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter le rapport du service des incendie du 24 janvier au 23 février 2014.

Code	Type	Endroit	Nombre
1	Administration		
2	Urgence municipale		
3	Inondation		
5	Mesure d'urgence		
10	Alarme automatique		
11	Alarme CO2		
12	Feu véhicule motorisé		
13	Entraide	St-apo	2
20	Feu édifices publics		
21	Feu cheminée		1
22	Feu commerce		
30	Déversement/HAZMAT		
31	Vérification/ odeur de fumée		1
32	Feu débris, déchets		
33	Fuite de gaz		
40	Feu installation électrique		1
50	Feu forêt, herbes		
57	Sauvetage avec civière basket		
64	Sauvetage motoneige		
70	Feu industrie		
71	Feu bâtiment agricole		
80	Feu résidence		
90	Sauvetage Recherche en forêt		
91	Écrasement aéronef		
97	Sauvetage motoneige		
98	Mâchoires de vie	St-flavien et st-apo	2
99	Alerte à la bombe		
999	Pratique / Exercice		1
130	Entraide automatique		
Total			8

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10.02 (2014-03-133) - Achat de détecteur d'ammoniac**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de détecteurs d'ammoniac pour le service des incendies, mais également pour les

secteurs des loisirs et des travaux publics, au montant de 5337.12 \$ plus taxes au poste budgétaire 23 03 000 725.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10.03 (2014-03-134) - Inscription directeur incendie au congrès des chefs incendies**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'inscription de M. Donald Groleau directeur du service incendie au congrès des chefs incendies, au montant de 443\$ plus taxes et de prévoir des frais de 624,75 \$ plus taxes pour l'hébergement, poste budgétaire 02 22 000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11 - COMITÉ FAMILLE**

### **11.01 (2014-03-135) - Plan de communication MADA**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter le plan de communication présenté dans le cadre de la démarche MADA.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12 - FINANCES**

### **12.01 (2014-03-136) - Dépôt de la liste des salaires au 22 février 2014**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des salaires au 22 février 2014 au montant total de 85 515.21 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.02 (2014-03-137) - Dépôt des comptes payés et à payer au 28 février 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de la liste des comptes payés au montant de 159 097.96\$ et des comptes à payer au montant de 256 494.74\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.03 (2014-03-138) - Vente pour taxes 2013- liste des personnes endettées envers la municipalité de Saint-Agapit**

Vente pour taxes du 12 juin 2014

ATTENDU QUE la municipalité peut vendre par la MRC de Lotbinière les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées (C. M 1022 et suivantes);

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire trésorière a déposé un état des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet,

QUE le conseil municipal accepte l'état des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire trésorière à expédier conformément à la loi, la liste des immeubles, et qui devront être vendue le 12 juin 2014 à la MRC de Lotbinière, à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

QUE la directrice générale et secrétaire trésorière soit autorisée à retirer de cette liste tout immeuble pour lequel les taxes dues au 31 décembre 2012 auront été payées et pour lequel une entente de paiement aura été conclue pour les taxes dues restantes;

QUE la directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Agapit soit nommée pour agir au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.04 (2014-03-139) - Paiement de transfère selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'abroger la résolution 2013-12-485 et de conserver le statut quo concernant le paiement de



transfère selon les normes canadiennes comptables pour le secteur public.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **13 (2014-03-140) - VARIA**

### **13.01 (2014-03-141) - Comité planification des travaux à l'aréna**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de nommer M. Sylvain Vidal, M. Pierre Audesse et M. Marc-Antoine Drouin à titre de membres du comité de planification des travaux à l'aréna. M. Patrice Boucher, directeur des loisirs et Mme Isabelle Paré directrice générale seront également invité à participer à ce comité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **14 (2014-03-142) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES**

## **15 (2014-03-143) - FIN DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de lever la séance ordinaire à 20h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse